

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**Département des
Hautes-Pyrénées****Commune de
SAINT-LAURENT-DE-NESTE****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 22 janvier 2020**

L'an deux mille vingt, le 22 janvier à 20H30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur RUMEAU Jean-Luc, Maire.

Date de convocation : 14 janvier 2020

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents et représentés : 9

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstention : 0

Présents : RUMEAU Jean-Luc, BARRERE Jean-Claude, LAGLEIZE Julienne, CARRERE Gilbert, BARTHEL Jeannine, GOGAT Pierre, DURAND Laurence, FERREIRA Jérémy, LASSUS Sabine

Procurations :

Excusés : DURRIEU Josette, QUINON Lionel, POMIES Valérie, MARTIN Johnny, RODRIGUEZ Yvan

Absents :

Monsieur Jean-Claude BARRERE a été nommé secrétaire de séance

PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES

Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en consultation du Plan de Prévention des Risques (PPR) et qu'il est nécessaire de donner un avis sur le projet.

La commune est impactée par les aléas suivants :

- glissements de terrain,
- inondations,
- crues torrentielles.

Les zones 1, 2, 3, 4 et 6 sur le plan annexé à la présente délibération sont soumises à un aléa fort de glissement de terrain malgré des pentes très faibles. Même en prenant compte les têtes de glissement et les pieds de glissement, il semble que l'aléa soit injustifié ou surévalué.

La zone 5 est soumise à un aléa inondation malgré qu'elle soit « protégée » par un écoulement naturel évitant qu'elle soit submergée. De plus, ces terrains ont été identifiés comme zone d'extension constructible dans le prochain PLUi en cours.

La zone 7 est soumise à un aléa fort glissement de terrains ; ces terrains sont en cours de finalisation de vente pour la construction de plusieurs bâtiments d'habitation.

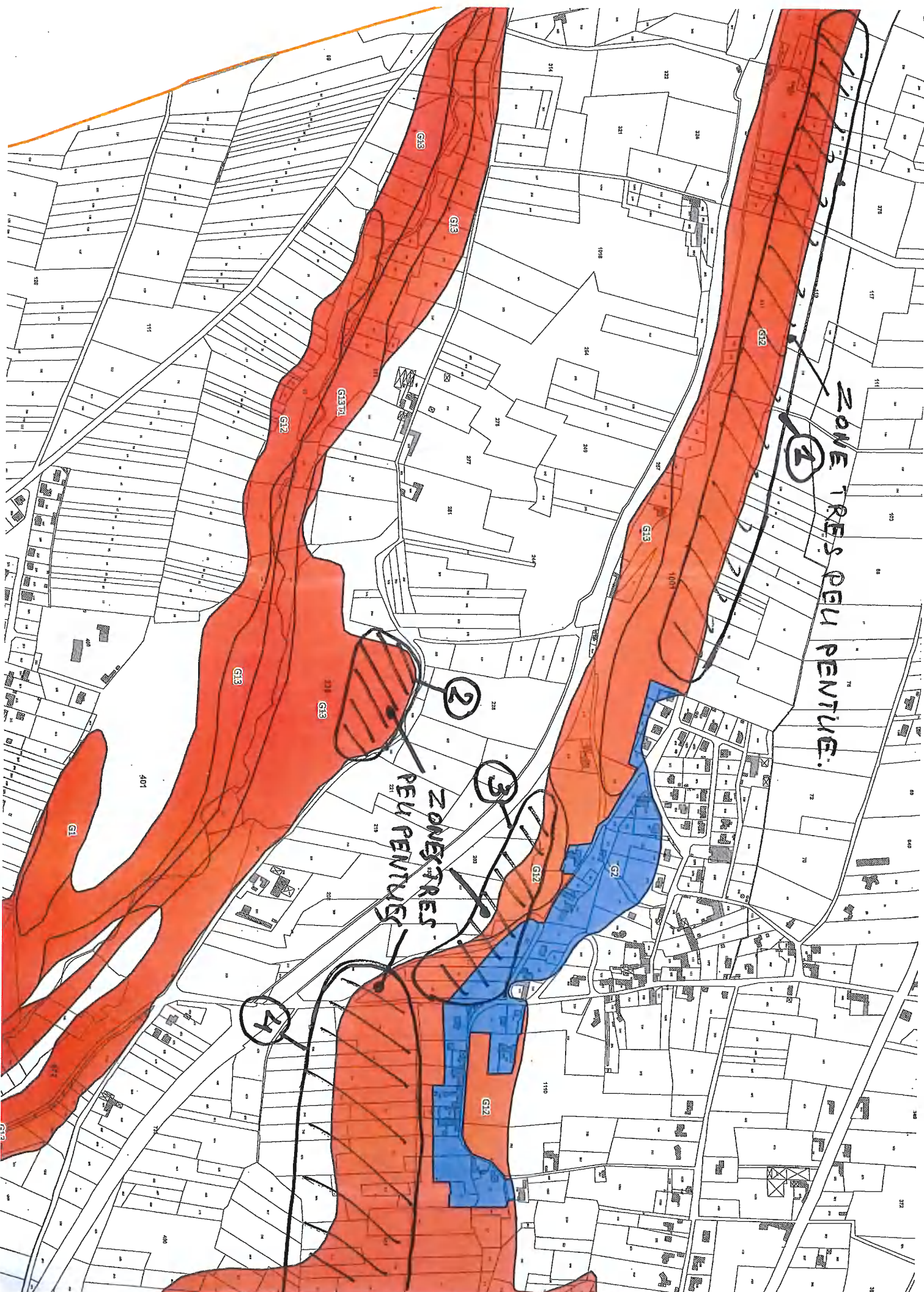
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **demande**, à l'unanimité, la révision de ces 7 zones afin d'adapter au mieux les aléas.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire

Jean-Luc RUMEAU



ZONES TRÈS PEU PENTIVE.

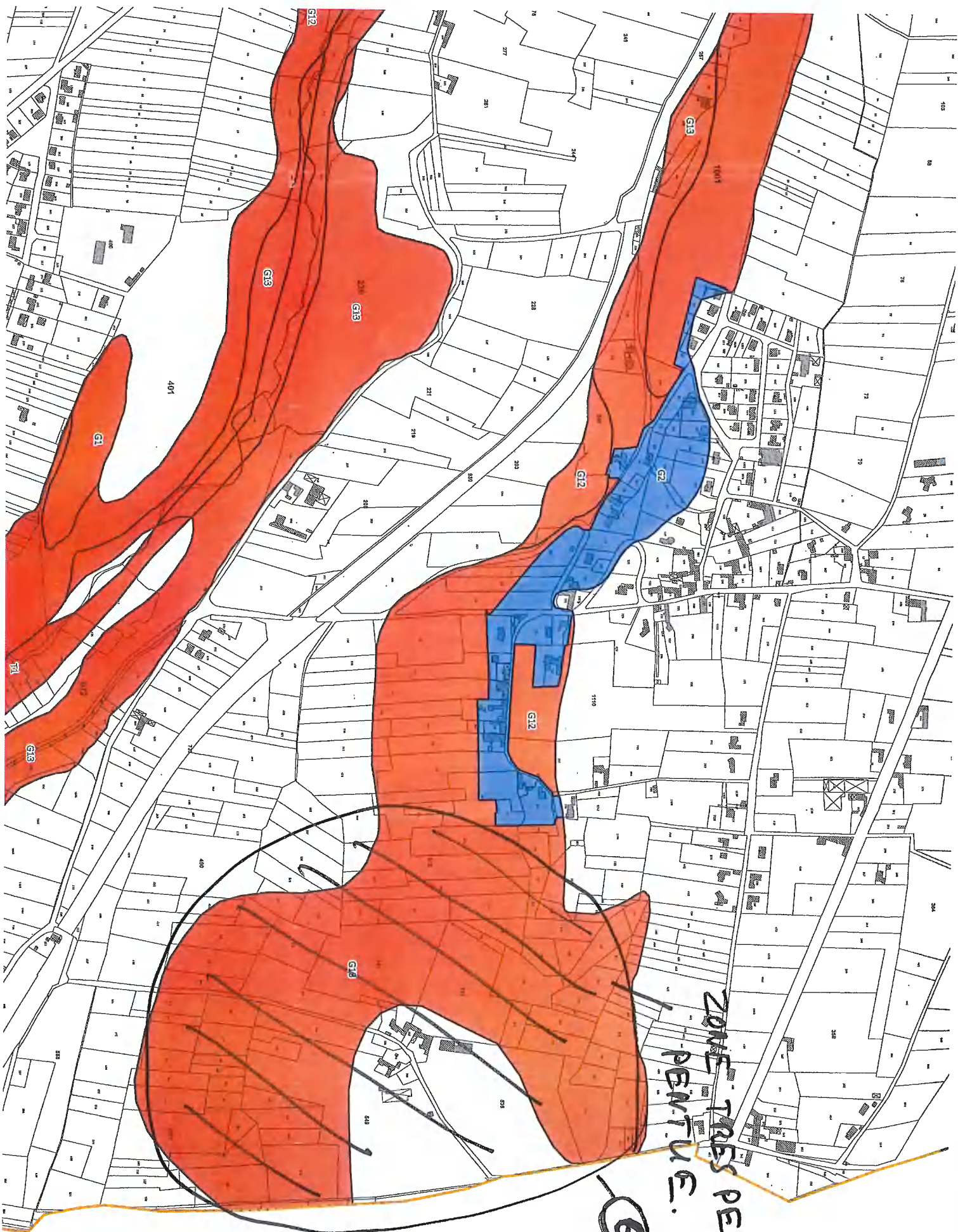
ZONES TRÈS PEU PENTIVES

1

2

3

4



ZONE TRASS PEU
PENTUE.

6

